

Conseil Départemental de l'Essonne

Défi 4 – Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo

1 DESCRIPTION DU PROJET

Le Conseil Départemental de l'Essonne a souhaité favoriser le recours aux modes actifs (vélos, trottinettes) par les collégiens en offrant des places de stationnement et en dotant 100 % des collèges d'équipements permettant d'accueillir ces moyens de transport.

L'objectif est de :

- Contribuer à améliorer la santé des collégiens et leur apprendre dès le collège à utiliser les modes actifs
- Diminuer le recours à la voiture personnelle pour amener les enfants au collège.
- Diminuer les impacts qui lui sont liés (pollution, trafic, sécurité aux abords des établissements...)
- Réduire le vandalisme

Afin de mener cette démarche, un travail partenarial s'est organisé en étroite collaboration avec les établissements et plusieurs directions du Département pour proposer des actions ciblées au bénéfice de l'écomobilité des collégiens.



Collège Gérard Philippe, avant travaux - Crédits photo Conseil Départemental de l'Essonne

Diagnostic

- Questionnaire transmis aux 100 collèges publics essonniers en mai 2016 pour dresser un premier état des lieux des pratiques et des infrastructures.
- Taux de retour élevé (84 %) traduisant l'intérêt des collèges pour cette démarche, et faisant apparaître une diversité de situations.

L'enquête a permis de constater que beaucoup de collégiens utilisaient des trottinettes.

Plan d'action mis en œuvre

- Fin 2016 : Installation de supports vélos et trottinettes dans les établissements ayant besoin d'accroître rapidement leur capacité d'accueil ;
- A partir de 2017 : Réalisation de travaux (création ou extension d'abris vélo par exemple) dans des collèges présentant des problématiques plus spécifiques (parkings saturés, utilisation « dégradée » des parkings, absence de parkings mais besoins avérés etc.).



Collège Gérard Philippe, après travaux - Crédits photo Conseil Départemental de l'Essonne

2

LES ACTEURS DU PROJET

- Portage technique : 3 directions du Conseil Départemental de l'Essonne
 - Direction des transports et de la mobilité, pilote du projet
 - Direction de l'éducation et des collèges ;
 - Direction de la construction et de la maintenance des bâtiments.Cette opération a nécessité la coordination de trois chefs de projets des trois directions impliquées
- Eléments de coût :
 - 2016 : 45 000 € pour l'opération de dotation en râteliers vélos et trottinettes
 - A partir de 2017 : 100 000 € / an (matériels, installation) en moyenne

3

VIE ET SUITES DU PROJET

Le suivi de cette opération est effectué par 4 indicateurs :

- Nombre de collèges bénéficiaires de stationnements vélos et trottinettes depuis 2016 : 44
- Nombre de collèges bénéficiaires d'abris vélos et trottinettes depuis 2016 : 5
- Nombre de places vélos créées depuis 2016 : 280
- Nombre de places trottinettes créées depuis 2016 : 660



Un emplacement avant et après travaux - Crédits photo Conseil Départemental de l'Essonne

4

CONTACT

Marion Vernon, Chef de projet Ecomobilité, Direction des Transports et de la Mobilité du Conseil Départemental de l'Essonne (mvernon@cd-essonne.fr)

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@iledefrance-mobilites.fr